



Royaume du Maroc

Académie Hassan II des Sciences et Techniques

**APPEL A PROJETS 2017
POUR LE SOUTIEN A
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**

Table des matières

1. Appel à projets	3
1.1. Contexte	3
1.2. Thèmes.....	3
1.3. Critères d'admissibilité et nature de projets.....	3
1.4. Budget.....	3
1.5. Calendrier d'exécution.....	3
2. Demande de financement	4
2.1. Proposition de projet.....	4
2.2. Composition du dossier de candidature et modalités de présentation.....	4
2.3. Evaluation de la proposition de projet.....	4
3. Gestion de projet	4
3.1. Accès aux fonds et réception des versements annuels ultérieurs	4
3.2. Rapport d'étape du projet	5
3.2.1. Rapport scientifique	5
3.2.2. Rapport financier	5
4. Information	5

Appel à projets de recherche scientifique et technique

1. Appel à projets

1.1. Contexte

Dans le cadre de ses missions et objectifs, notamment en matière de promotion et de développement de la recherche scientifique et technique et en matière d'évaluation et de financement des programmes de recherche scientifique et technique, l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques lance un nouvel appel à projets, afin de contribuer à la réalisation de nouveaux projets de recherche portant sur des thèmes prioritaires nationaux et structurants.

1.2. Thèmes

L'appel à projets porte sur les quatre thèmes suivants :

- Sciences du climat : Contribution au renforcement de l'information et des connaissances sur l'impact du changement climatique au Maroc et à la mise au point de mesures d'adaptation à ce changement ;
- Masses de données : Méthodes et connaissances relatives au traitement de grandes masses de données ;
- Physique statistique : Développement de l'expertise en matière de description des systèmes ;
- Sciences des matériaux : Amélioration des connaissances scientifiques et développement de technologies innovantes précieuses pour les industries des matériaux.

Un descriptif détaillé de ce qui est attendu dans chacun de ces thèmes est disponible sur le site internet de l'Académie à l'adresse suivante :

<http://www.academie.hassan2.sciences.ma/fr/activites/recherche.php>.

1.3 Critères d'admissibilité et nature de projets

Pour être admissible à cet appel à projets :

- les équipes candidates doivent avoir une affiliation à une ou plusieurs institutions publiques ou privées ayant des activités de recherche et développement au Maroc. En cas de participation d'une institution privée, le projet ne peut être financé qu'en partenariat avec un établissement public ; le soutien financier prévu pour l'institution privée ne doit pas dépasser 25% du budget global demandé pour l'ensemble du projet ;
- le chef de projet doit être affilié à une Université ou une institution publique de recherche nationale ;
- un seul projet peut être soumis par chef de projet ;
- les propositions de projets de recherche doivent :
 - porter sur l'un des domaines figurant parmi les thèmes de cet appel à projets ;
 - présenter un potentiel d'excellence en matière de recherche et comporter des retombées importantes pour le Maroc au niveau scientifique et/ou technique, économique et social ;
 - mobiliser des équipes pluri et/ou transdisciplinaires et multicentriques d'excellent niveau ;
 - ne pas être financées par d'autres instances de financement de la recherche.

1.4. Budget

Le soutien financier demandé à l'Académie ne doit pas dépasser 3 à 3,5 Millions de Dirhams par projet. Les projets devraient disposer autant que possible d'un cofinancement et doivent être mis en œuvre sur une période de 3 à 4 ans.

1.5. Calendrier d'exécution

- Lancement de l'appel à projets et publication des lignes directrices pour la préparation des demandes : Lundi 24 avril 2017 ;
- Réception des demandes de financement des projets de recherche dûment signées. Date limite : Vendredi 21 juillet 2017 ;

Appel à projets de recherche scientifique et technique

- Evaluation des propositions de projets et communication de l'avis de décision : Mercredi 25 octobre 2017.

2. Demande de financement

La préparation de la demande doit tenir compte des instructions précisées dans le document « [Lignes directrices](#) ».

2.1. Proposition de projet

La proposition scientifique du projet doit couvrir les éléments suivants :

- objectif général du projet ;
- état de l'art en relation avec le projet ;
- positionnement du projet par rapport à l'état de l'art et précision des objectifs spécifiques ;
- méthodologie adoptée pour atteindre les objectifs fixés ;
- échéanciers fixés et livrables attendus.

2.2. Composition du dossier de candidature et modalités de présentation

Les demandes de financement doivent parvenir à l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques à l'adresse suivante : Km 4, Avenue Mohammed VI, Rabat, au plus tard le vendredi 21 juillet 2017.

Doivent être fournis :

- un exemplaire original (version papier) de la demande de financement ([Formulaire Demande de financement](#) (DF) avec toutes ses annexes et [Curriculum Vitae](#) (CV)) dûment complétée et signée;
- deux copies de l'ensemble des éléments de la demande de financement;
- une version électronique de l'ensemble des documents de la demande de financement, au format PDF, sur un support matériel (CD, clé USB) ou par transmission internet immatérielle.

2.3. Evaluation de la proposition de projet

Les projets proposés sont évalués sur la base des critères suivants :

- critères généraux : admissibilité, adéquation du projet avec les thèmes du présent appel à projets, etc.
- qualité de l'équipe de recherche : expertise du chef de projet dans le domaine ciblé par le projet, expertise et expérience des membres de l'équipe de recherche proposée, dans leurs domaines d'implication dans le projet, etc.
- qualité du projet : excellence scientifique, aspect novateur, faisabilité, etc.
- retombées scientifiques, techniques et socioéconomiques attendues du projet : résultats et livrables attendus et leurs impacts sur l'aspect socio-économique national.
- gestion du projet : plan et clarté du mécanisme de direction, de communication, de coordination et d'intégration des activités du projet de recherche, etc.
- budget : adéquation du budget, ainsi que sa répartition sur la durée du projet, avec les besoins en ressources humaines et matérielles nécessaires à l'exécution des activités de recherche prévues dans le projet.

3. Gestion de projet

3.1. Accès aux fonds et réception des versements annuels ultérieurs

Une fois les conditions ci-dessous remplies, l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques procède au versement du montant budgétisé pour la première année du projet.

- Approbation de la version finale du projet ;
- Production des attestations nécessaires (Approbation d'un comité d'éthique, certificat du comité de biosécurité) dans le cas échéant ;

Appel à projets de recherche scientifique et technique

- Signature de la convention entre l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques, l'institution domiciliant le projet et le chef du projet, qui définit les règles de fonctionnement ainsi que les obligations et les responsabilités des parties impliquées dans la mise en œuvre du projet.

Après la première année du projet, le versement relatif à l'année suivante du projet se fera seulement si les rapports scientifique et financier pour la période des douze mois précédents établissent un état d'avancement satisfaisant du projet. Le même principe s'applique aux versements annuels ultérieurs.

3.2. Rapport d'étape du projet

Un rapport d'étape doit être remis pour évaluation à l'Académie à la fin de chaque année.

Cette évaluation a pour objectif d'assurer un suivi de l'exécution des travaux et fournir aux chercheurs impliqués dans le projet des avis, des conseils et des recommandations susceptibles de renforcer et d'améliorer la performance du projet et augmenter ainsi son taux de succès.

3.2.1. Rapport scientifique

Tous les ans, le chef de projet, en collaboration avec son institution et avec les membres des équipes participant au projet, est tenu de soumettre à l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques un rapport sur l'état d'avancement des activités de recherche. Ce rapport doit décrire les progrès accomplis durant l'année, les réalisations livrées et les difficultés rencontrées s'il y a lieu, et fournir en annexe copie des publications résultant directement des travaux de recherche du projet.

3.2.2. Rapport financier

Le financement d'un projet de recherche est octroyé aux chercheurs et est administré par leur établissement d'attache. L'Académie Hassan II des Sciences et Techniques verse à l'avance, sur une base annuelle, les fonds à l'institution domiciliant le projet.

Toutes les dépenses doivent servir aux fins pour lesquelles la subvention a été octroyée tel que défini dans la convention et ses annexes.

Le chef de projet, en collaboration avec son institution, est tenu de soumettre à l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques un état annuel des dépenses, signé par les autorités compétentes de l'institution domiciliant le projet.

4. Information

Vous trouverez de plus amples informations sur cet appel à projets, notamment la description des thèmes prioritaires ainsi que les lignes directrices et les formulaires de demande de financement, sur le site internet de l'Académie à l'adresse suivante : www.academie.hassan2.sciences.ma, section « Activités/Appui à la recherche ».

Pour toute information ou renseignement complémentaire, veuillez contacter :

Dr Abdelkader Yachou

Académie Hassan II des Sciences et Techniques

Direction des programmes

Avenue Mohammed VI, Km 4, Rabat - Maroc

Téléphone : 05 37 63 53 76, poste 212, Télécopieur : 05 37 75 81 71

Courriel : a.yachou@academiesciences.ma